Séance du Conseil Municipal du 05/03/2009

N° 035

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF: DAST2009013

Signataire: SM/JV/DM

OBJET :Convention liant la société SCI 68 Victor Hugo et la Commune d'Aubervilliers en vue de la mise à disposition du terrain sis 10/12 rue de la Gare à Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales notamment l'article L 2122-21,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-3 et suivants,

Vu le permis de construire référencé 09300106A0004 délivré le 28 avril 2006 en vue de l'implantation sur le terrain sis 10/12 rue de la gare d'un chapiteau destiné à accueillir les festivités dit Espace Fraternité,

Vu le périmètre de la ZAC Canal Porte d' Aubervilliers dans lequel est inclus ledit terrain,

Considérant la nécessité de reconduire la convention initiale en date du 20 mai 2005 liant la Commune d' Aubervilliers et la SCI 68 Victor Hugo relative à la mise à disposition du terrain d'assiette du chapiteau,

Considérant les termes de la convention,

A l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 : approuve les termes de la convention, telle qu'annexée ci-après, liant la Commune d'Aubervilliers à la SCI 68 Victor Hugo dont l'objet est la mise à disposition à titre gracieux du terrain d'assiette du chapiteau accueillant les festivités dit Espace Fraternité sis 10/12 rue de la Gare pour une période de 1 an et 3 mois.

Article 2 : autorise le Maire à signer ladite convention.

Le Maire

Jacques SALVATOR